

[Traduction]

LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET LE MINISTÈRE DE
LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Motion n° 8—M. Saltsman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports présentés au ministère de la Consommation et des Corporations par des établissements financiers canadiens au sujet de leurs projets de prêts au consommateur en 1970, à la demande du ministère.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les renseignements concernant les budgets de publicité sur les prêts à la consommation nous ont été transmis après entente explicite que le caractère confidentiel des rapports individuels serait respecté. Dans ces circonstances, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, j'ai demandé copie des rapports des établissements financiers sur leurs projets de prêts à la consommation, et non pas sur leurs projets publicitaires. Le ministère se renseignerait-il à ce sujet?

M. l'Orateur: Elle sera réservée pour le moment.

L'hon. M. Basford: Dans ce cas, l'information demandée n'existe pas. C'est pourquoi je demande au député de retirer la motion.

M. Saltsman: Je ne suis pas disposé à accepter cette réponse pour le moment.

M. l'Orateur: Alors, que faut-il faire de la motion?

L'hon. M. MacEachen: Qu'on reporte la motion à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES DE PRODUITS
PHARMACEUTIQUES—LES MÉMOIRES REMIS PAR
LE SECRÉTARIAT À LA JUSTICE DES É.-U.

Motion n° 13—M. Saltsman:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les mémoires, etc., fournis au ministère de la Consommation et des Corporations par le ministère de la Justice des États-Unis en ce qui concerne la lutte contre les coalitions, et plus précisément les sociétés internationales de produits pharmaceutiques et le prix de la quinine.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il serait contraire à l'intérêt public de révéler les communications confidentielles entre mon ministère et le département de la Justice des États-Unis relatives aux enquêtes sur les coalitions, parce que leur divulgation pourrait nuire à une enquête dans l'un ou l'autre pays. Pour ces raisons, je demande au député de retirer sa motion.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment cette raison pourrait être acceptée. Les Canadiens ont le droit d'obtenir les renseignements que j'ai demandés.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

[M. Jerome.]

LE DISCOURS DE M. JOHN K. STARNES DE LA GRC

Motion n° 23—M. Orlikow:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un discours prononcé devant la Société canadienne pour la sécurité industrielle à Toronto par M. John K. Starnes, Directeur de la sécurité et des renseignements de la Gendarmerie royale du Canada.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général me communique les renseignements suivants:

Les remarques en question faites à l'occasion d'une réunion privée d'où la presse et le public étaient expressément exclus, sont tirées de notes et aucun texte n'est disponible. Une version tout à fait inexacte et altérée d'une partie de la discussion a été publiée par la suite dans les journaux. Ce texte avait été obtenu de façon inautorisée et inusitée.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait indiquer s'il y a un document à déposer.

M. Jerome: Comme ce document n'existe pas, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, comme je ne veux pas que le chef de la GRC soit mal cité, je voudrais avoir ces renseignements.

L'hon. M. MacEachen: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

L'ANALYSE DE L'UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS
L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT AU MANITOBA

Motion n° 31—M. Orlikow:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude faite par la société *Summerour and Associates Inc.*, d'Atlanta (Georgie) pour le compte du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet de «L'analyse de l'utilisation de la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement au Manitoba».

M. Jerome: Que la motion soit réservée.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

Motion n° 55—M. Broadbent:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du projet d'étude du groupe de travail spécial chargé d'examiner la question de l'emploi d'étudiants pendant l'été, ainsi qu'il en a été fait mention par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans un discours prononcé devant l'Association canadienne de la formation professionnelle le 23 mai 1969.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je présente cette motion au nom du député.

M. Jerome: A réserver.

M. l'Orateur: La motion est réservée.